

## *Relations utopies sociales-pouvoirs politiques* *La guerre froide peut se clore*

**Entretien avec Guy Hascoët**

*En théorie, le militantisme politique, celui tout au moins qui ne se résigne pas à gérer l' " ordre " libéral, renvoie à une certaine utopie, à un projet de société centré sur le bien commun. Mais confrontée à l'exercice du pouvoir, l'activité politique perdrait-elle toute chance de complémentarité avec les initiatives économiques de transformation sociale ? Les conflits et défiances entre pouvoirs politiques et acteurs socio-économiques de base le laisseraient entendre... Comment envisager de dépasser cet état de fait ? Guy Hascoët, secrétaire d'Etat à l'économie solidaire depuis 2000, et membre des Verts, a été préalablement vice-président du Conseil régional Nord Pas-de-Calais.*

**Economie et Humanisme :** *L'Etat, ou plus largement les pouvoirs publics, ne sont-ils pas par nature frappés d'incompétence pour organiser ou accompagner des dynamiques d'action qui se définissent notamment comme émanant de la base sociale ?*

**Guy Hascoët :** Si on laisse faire le marché, il n'y a plus de place, à terme, pour l'économie sociale et solidaire. L'Etat a donc un rôle à jouer. Mais on ne doit pas se tromper : l'Etat, les collectivités publiques en général, doivent-ils se situer comme animateurs d'une démarche politique, en organisant les outils qu'ils mettent à la disposition des acteurs qui prennent des initiatives ? Ou bien l'Etat est-il, dans sa superbe, celui qui dit ce qui doit être fait ou non, et par qui ? Les acteurs de l'Etat ont cru pendant une certaine période que celui-ci pouvait tout faire. Aujourd'hui, je plaide pour un droit à la pluralité des démarches économiques.

Le rôle du pouvoir politique est donc de créer les conditions de protection du tiers secteur. En premier lieu en inscrivant dans le droit l'existence d'une économie plu-

rielle, car cette réalité est un “ fondamental ” démocratique. Cette reconnaissance doit être consolidée en France, doit progresser au niveau du droit européen, ce qui est loin d’être acquis, et doit habiter les négociations internationales. Au niveau des “ pays ”, des régions, des espaces locaux, le pouvoir politique a ensuite le rôle, à l’écoute du tiers secteur, de faciliter ses initiatives, y compris sur le plan financier. Le projet de directive bancaire européenne, ou la directive n° 2 sur les assurances, sont autant d’orages sur l’horizon de l’économie sociale. Les orientations qui seront prises à ce sujet seront décisives pour la construction de l’espace politique européen. Si ces décisions sont liberticides, je pense que cet espace est mort, au sens où une construction politique accomplie deviendrait insupportable aux yeux des citoyens.

## l’intérêt général est forcément collectif

**E.H. :** *Une complémentarité pouvoir politique-acteurs de l’économie sociale vous paraît donc possible si l’Etat se situe principalement comme le garant des libertés d’initiative...*

**G. H. :** Oui, y compris par des lois qui préservent ces libertés, comme la loi de 1901 sur les associations. Si cette loi a permis une telle efflorescence d’initiatives, c’est parce que l’état d’esprit de ceux qui l’ont mise au point, même si au départ ils étaient habités d’une volonté de réduire l’espace d’action des cléricaux, était avant tout axé sur les libertés publiques.

Aujourd’hui, nous avons à appliquer l’équivalent de cet état d’esprit aux initiatives économiques : comment maintenir la liberté d’entreprendre autrement, la liberté d’entreprendre en mettant en avant certaines valeurs, que l’on tienne à la démocratie dans l’entreprise, que l’on veuille introduire des clauses sociales ou environnementales dans les processus de production, ou s’assurer que le paysan ou l’artisan de l’autre bout du monde est rémunéré correctement ? Une grande société démocratique a le devoir d’organiser ainsi un espace pour les initiatives citoyennes, alors que les idées dominantes tendraient à faire croire qu’il est vertueux de générer, en toute hâte, du profit individuel, et condamnable de vouloir mettre son énergie au service d’un projet collectif... Il faut revenir aux “ fondamentaux ” : l’intérêt collectif n’est pas toujours l’intérêt général ; mais l’intérêt général est forcément collectif.

**E.H. :** *Adopter pour principe l’économie plurielle, c’est faire droit à des pratiques solidaires d’économie sociale ou solidaire. Mais n’est-ce pas aussi confiner ces pratiques dans un espace à part, en se résignant à ce qu’elles ne transforment pas les fonctionnements globaux ?*

**G.H. :** Qui dans l’économie sociale pourrait prendre pied dans l’industrie pharmaceutique, ou d’autres secteurs de ce type ? Dans d’autres branches, par contre, l’histoire peut se retourner : à la faveur d’une évolution technologique et sociétale, des espaces s’ouvrent. Il n’y a donc pas de limite de principe à la place que peut prendre l’économie sociale ou solidaire, et en même temps, elle ne sera jamais toute l’économie.

**E.H. :** *Sur qui repose donc à court terme l'enjeu de transformation de l'économie ?*

**G.H. :** Le problème actuel de l'économie globalisée tient à l'explosion des flux, financiers en particulier, sans que l' "intendance " politique suive. Il y a divorce entre la nécessité de réguler un espace qui a changé de taille et de nature, et la lenteur à faire naître les outils qui permettent d'y parvenir. Nous sommes à cet égard pris dans une course historique, liée à l'accélération du changement dans les moyens d'information et de communication.

## pluralités

Dans leur rapport à la société, on observe une efficacité propre à chacun des trois types d'économie : l'Etat excelle dans certains domaines ; le marché est probant par sa souplesse, son adaptabilité ; et l'économie sociale et solidaire invente, imagine, occupe des " niches " vacantes, développe de nouvelles formes d'entreprises. Et sa place n'a pas à être limitée, pas plus que celle de l'Etat, au nom de l'intérêt du secteur marchand. Il en va de la pluralité économique comme de la pluralité démocratique : on n'a pas inventé mieux. Le vrai problème vient aujourd'hui, en sus de tendances ultra-libérales anciennes, de l'inversion de tendance dans les pays de l'ex-bloc soviétique : une part de ceux qui y militaient contre le totalitarisme sont en passe d'adopter une vision totalisante du monde, mais à leur service, et au service de l'économie financière. La manifestation ultime du rapport de forces qui provient de cette poussée a été le projet de l'Accord Multilatéral sur les Investissements (1).

Complémentarité entre les trois secteurs donc, mais avec des difficultés à régler aux intersections de leurs compétences. Par exemple, une intersection est à négocier entre les acteurs de l'économie sociale et l'Etat : comment l'Etat établit-il avec eux un partenariat sans leur demander d'être ses courroies de transmission ?

A l'intersection entre les entreprises marchandes et celles de l'économie sociale (structures d'insertion par exemple) l'argument d'une concurrence déloyale, qui existerait notamment au bénéfice des structures d'insertion du fait de leur cofinancement public, est indu. Le secteur privé, surtout à l'occasion d'une nouvelle implantation industrielle, perçoit des aides sans commune mesure avec ce que l'on alloue aux entreprises d'insertion ; de telle sorte par exemple qu'un emploi créé, dans une logique d'aide aux chômeurs de longue durée, par la Caisse Solidaire du Nord Pas-de-Calais coûte beaucoup moins cher à la collectivité qu'un emploi créé dans la même région par Toyota.

(1) Projet d'accord Europe occidentale-Amérique du Nord libéralisant les investissements et rendant les gouvernements comptables de cette liberté, le cas échéant au détriment de leurs politiques.

(2) Voir encadré ci-après.

Par ailleurs, c'est faire de la politique que de reconnaître des spécificités et des avantages concrets à ceux qui entreprennent dans une optique de service qui rejoint l'intérêt général (2). Il faut revenir à cette définition, à ce critère d'aide de la collectivité publique.

**E.H. :** *Pour un grand nombre de politiques, la subsidiarité moderne correspond à un retrait de l'Etat. Vous défendez plutôt, par rapport à l'économie sociale et solidaire, un Etat qui agit autrement...*

**G.H. :** Oui, et en même temps un Etat qui ne défend pas des corporatismes visant au maintien d'avantages acquis sans fondement aujourd'hui, au détriment de l'intérêt général.

**E.H. :** *L'Etat a dans ses fonctions essentielles celle de légiférer, de réglementer. L'ensemble de son action ne risque-t-elle pas d'être normative, les initiatives économiques " différentes ", le " commerce équitable " par exemple, n'étant soutenues que si elles correspondent à un cadre légal homogène...*

**G.H. :** Sauf à dire que " *small is beautiful* ", ou que le marginal est un idéal, il faut envisager des garanties pour les activités d'économie solidaire qui peuvent connaître une expansion.

L'économie sociale, depuis le XIXème siècle pour ses formes les plus " historiques ", jusqu'aux années 1990 pour ce que l'on dénomme plutôt économie solidaire, a incontestablement contribué au développement de quatre solidarités.

La solidarité entre générations contemporaines, partageant, entre toutes et tous, les risques de la vie. Ce sont notamment dans les secteurs des assurances et de la santé que ce mouvement a pris toute sa place.

La solidarité entre catégories sociales, que ce soit là aussi à travers les mutuelles mais également à travers le mouvement coopératif. En permettant aux personnes de mettre en commun les outils de production, le mouvement coopératif a généré non seulement le développement d'activités économiques, mais aussi entrouvert une autre perspective quant aux rapports entre capital et travail et entres acteurs économiques.

La solidarité entre territoires Nord-Sud et Est-Ouest mais aussi rural-urbain. Cette solidarité entre territoires trouve tout son sens dans les échanges internationaux et est bien illustrée par les pratiques de " commerce équitable ".

La solidarité avec les générations futures. Au cœur de la révolution industrielle, les tenants de l'économie capitaliste mais aussi du socialisme d'Etat étaient convaincus de l'inépuisable des ressources naturelles et du caractère infinitésimal des atteintes de l'activité industrielle à l'intégrité de la planète ; cela a eu pour conséquence que durant plus d'un siècle, la question des générations futures ne fut jamais posée. Il convient de rendre justice au passage à Proudhon et Fourier, pour ne citer qu'eux : de manière plus ou moins explicite, ils avaient posé la question de la nature du développement économique.

La solidarité avec les générations futures se pose évidemment sur le plan environnemental mais aussi au plan social ; l'exemple des retraites suffit à l'illustrer.

Solidarité entre catégories sociales, solidarité entre générations contemporaines, solidarité entre territoires, solidarité avec les générations futures ; ces quatre solidarités sont couvertes par l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ils s'enracinent dans l'associationnisme inventif du mouvement ouvrier du XIXème siècle et ont en commun les mêmes valeurs. Il convient de les affirmer et de les concrétiser.

## négociier des règles spécifiques

Le commerce équitable représente en France 20 à 25 millions d'euro en chiffre d'affaires : une goutte d'eau dans l'océan économique ! Mais le jour où il atteindra un flux d'un milliard d'euro en chiffre de ventes potentiel, ce qui est souhaitable, il se posera à propos du commerce équitable le même problème que celui qui est survenu avec l'alimentation " bio " : la grande distribution s'y intéressera. Comment garantir les normes des distributeurs ? Seule l'existence d'un certain nombre de règles préexistantes évitera que les commerçants militants de la solidarité internationale ne soient balayés. J'invite donc les adeptes du commerce équitable à rentrer dès aujourd'hui dans un processus qui les verra eux-mêmes définir le cahier des charges de ce commerce-là. Nous n'avons pas devant nous un très long délai pour établir cette règle. Il faut anticiper, et comme cela a été progressivement fait pour l'alimentation " bio ", imposer un cadre de référence pour les actions rattachées à la fois à l'économique et à une part de l'intérêt général.

Les nouvelles technologies sont d'ailleurs susceptibles d'aider au contrôle, ou à l'auto-contrôle de toutes les filières en comptant sur un rôle actif des consommateurs. Mais ce n'est pas l'Etat qui inventera ces références, il accompagnera la " démarche qualité " des secteurs concernés.

On peut comprendre les réticences de certains militants face à cette approche, la perspective d'une extension quantitative des activités d'économie solidaire pouvant faire craindre la dilution de leur projet de fond. Mais je pense qu'à moyen terme il s'agit d'une erreur : la solidarité est effective aussi par son envergure.

**E.H. :** *Le mot-clé de votre approche quant au rôle de l'Etat serait donc la négociation...*

**G.H. :** Oui, nous voulons une démarche partenariale, et non un processus normatif. Elle est nécessaire à plus forte raison pour des activités (services aux personnes âgées, services petite enfance...) qui sont solvabilisées en partie par des financements des collectivités publiques. Mais il ne faut pas oublier, dans ces cas-là, de garantir l'autonomie et la responsabilité des acteurs qui pourvoient à ces services, en définissant les termes de référence d'un partenariat entre collectivités et organisations concernées. Les menaces d'inféodation sont encore lourdes ; la logique municipaliste d'antan est loin d'être morte, et très sûrement incompatible avec une logique de services rendus - aux deux sens du terme - à la société.

**E.H. :** *Peut-on envisager une démarche participative, ou négociée, pour la définition des orientations et des politiques elles-mêmes ?*

**G.H. :** Question très juste ! Nous expérimentons autour de l'appel à propositions " Dynamiques solidaires " (3) une volonté d'équité dans les modes de remise des dossiers (4) et une transparence dans leur sélection. De même pour une consultation européenne à conduire d'ici fin 2000.

---

(3) Mode principal d'intervention concrète (cofinancements) du secrétariat d'Etat en 2000 auprès des porteurs d'initiatives d'économie solidaire.

---

(4) Tout dossier devant être saisi à l'identique, quel que soit son initiateur, sur le site internet du secrétariat d'Etat.

Au-delà, nous travaillons à définir un projet de loi-cadre pour l'économie solidaire : ce projet doit être construit à partir des réactions des organisations d'économie sociale et solidaire aux points mis en avant par le Secrétariat d'Etat. Puis nous établirons un forum électronique de débat sur la loi elle-même, sa structure en titres et articles, etc. La difficulté de l'exercice tient au fait que l'on retrouve dans ces forums sur internet des cultures empruntant - souvent pour le pire - au totalitarisme, à l'inorganisé, et aux discussions de café du commerce... Il nous faudra donc préparer un cahier des charges clair sur les étapes successives du débat, avec des "conducteurs de forum", ce métier de demain, qui en assurent le respect à travers de bonnes synthèses d'étapes.

**E.H. :** *Cette voie du forum électronique, et à cette condition, vous paraît être la seule probante...*

**G.H. :** Pour un débat à grande échelle, oui. Mais sans interrompre les autres modes de concertation, réunions régionales, etc.

**E.H. :** *En définitive, pouvez-vous vous définir comme un secrétaire d'Etat militant, ou un militant secrétaire d'Etat ?*

**G.H. :** Pour le moment, je ne peux me dire un militant secrétaire d'Etat à cause des obligations qui se rattachent à ma fonction ; mais j'espère être un secrétaire d'Etat militant.

**Propos recueillis par Vincent Berthet**